



Ville de
Saint-Gabriel

Politique de gestion des médias sociaux

Adoptée par le conseil municipal le 12 avril 2021 par la résolution 096-04-2021

1. OBJECTIF DES MÉDIAS SOCIAUX

La Ville de Saint-Gabriel utilise les médias sociaux, tel que Facebook (page : Ville de Saint-Gabriel) dans le but :

- ❖ d'assurer un lien de communication et d'échange direct avec ses citoyens;
- ❖ d'informer les résidents à propos des différents services municipaux ainsi qu'à propos des projets en cours dans la ville;
- ❖ de faire la promotion des événements tenus par la ville et ses partenaires;
- ❖ de souligner les bons coups afin de contribuer au rayonnement de la ville;
- ❖ de diffuser des messages d'intérêts publics;
- ❖ d'assurer la communication instantanée lors de situation d'urgence.

2. ADMINISTRATEURS

L'administration et la modération des médias sociaux de la Ville de Saint-Gabriel sont effectuées par des employés désignés par la ville.

3. GESTION DES COMMENTAIRES

Le vocabulaire et le ton des échanges doivent être respectueux envers la Ville de Saint-Gabriel et envers les autres utilisateurs. La ville se réserve le droit de supprimer sans préavis les types de contenus suivants :

- ❖ propos obscènes, sexistes, racistes, diffamatoires, haineux, xénophobes, homophobes, disgracieux ou tout autre propos portant atteinte à l'intégrité d'une personne;
- ❖ messages publicitaires de toute sorte faisant la promotion d'un produit ou d'un service, et ce, qu'il s'agisse d'une entreprise sise sur le territoire de la ville ou non;
- ❖ commentaires agressifs, violents, irrespectueux ou méprisants;
- ❖ messages contenant de l'information confidentielle et/ou qui violent la vie privée d'une personne;
- ❖ propos qui encouragent ou suggèrent une activité illicite;
- ❖ messages dont les liens mènent vers des sites, des blogues ou des réseaux sociaux inappropriés ou hors sujet;
- ❖ messages visant à promouvoir ou discréditer des opinions politiques, un parti politique ou ses représentants.

La Ville de Saint-Gabriel se réserve le droit de bannir temporairement ou définitivement un utilisateur de la page si ce dernier ne respecte pas ces règles.

Tous les utilisateurs participent à leur propre risque et assument l'entière responsabilité de leurs propos, leur identification et l'information qu'ils affichent.

4. PLAINTES ET REQUÊTES

Les plaintes et requêtes ne seront, en aucun cas, gérées sur les réseaux sociaux. Pour toute question nécessitant une réponse, l'utilisateur est invité à communiquer directement avec la Ville de Saint-Gabriel :

Hôtel de ville – Ville de Saint-Gabriel
45, rue Beausoleil
Ville de Saint-Gabriel (Québec) J0K 2N0
Téléphone : 450-835-2212
Adresse courriel : mairie@ville.stgabriel.qc.ca

5. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Ville de Saint-Gabriel est tenue à la confidentialité des informations diffusées en privé sur ses pages de médias sociaux. Elle s'engage à respecter le droit à la vie privé.

La ville encourage les internautes à faire preuve de prudence et de réserve afin de ne pas révéler d'informations délicates ou personnelles lorsqu'ils évoquent des expériences vécues.